

Initiatives ministérielles

cette personne au sein de la société, ainsi que de toute crainte ou préoccupation qu'elle peut avoir. Il faut étudier la situation dans un contexte global. Tel est le message que nous envoyons.

On nous a aussi fait savoir que cet aspect n'était pas le seul dont il fallait s'occuper. Je remercie des personnes comme Monica Rainey et d'autres qui sont venues témoigner et qui nous ont dit que, dans une large mesure, ce projet de loi vise les enfants et les problèmes qu'ils éprouvent face à ceux qui abusent sexuellement d'eux. Un bon nombre des dispositions de la mesure législative traitent donc de cet aspect.

Nous avons apporté des changements en comité. Un certain nombre de membres ont dit, et un amendement pertinent a été proposé par le député néo-démocrate qui est présent à la Chambre, que la peine prévue à l'égard d'une personne qui a l'intention de commettre une infraction sexuelle contre un enfant à l'extérieur du pays est inadéquate. Je suis d'accord. Je pense qu'elle a tout à fait raison. Les témoins qui ont comparu devant le comité ont déclaré que la peine devrait être augmentée. Cela a été fait, et j'estime que c'est une bonne chose.

Ce projet de loi n'est pas de bon augure pour les pédophiles qui ont été condamnés pour avoir agressé sexuellement des enfants. En effet, ils risquent maintenant de faire l'objet d'une ordonnance leur interdisant à perpétuité de se trouver dans une zone ou un parc publics où jouent des enfants. La plupart d'entre nous ont reçu des informations à ce sujet.

C'est arrivé en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces où ces individus vont d'un emploi à l'autre; il semble y avoir une lacune dans la loi. Le projet de loi interdit à ces individus d'accepter un emploi qui les mettrait en contact direct avec les enfants. Qui est contre cela? Combien de Canadiens pensent que ce n'est pas une bonne idée? C'est un pas dans la bonne direction.

Nous avons proposé une autre modification importante au comité. Un député a dit qu'il fallait penser aussi aux pédophiles qui voulaient faire du travail bénévole auprès des scouts ou des guides ou devenir Grands Frères. Nous avons pensé également à cette possibilité. Nous avons donc inclus l'interdiction de servir au sein d'organismes bénévoles. J'estime que c'est aussi un pas dans la bonne direction.

Je sais que d'autres députés veulent intervenir à ce sujet. C'est une bonne journée pour le Parlement, pour le système de comités de la Chambre des communes, parce qu'un bon projet de loi a pu être amélioré.

Mais c'est un jour sombre pour quiconque agresse des enfants parce qu'un comité parlementaire s'occupe de la question de la pornographie infantile en criminalisant pour la première fois la possession de matériel pornographique exploitant des enfants. Je crois que c'est une bonne idée. En raison, notamment, de cette interdiction et des modifications relatives aux témoignages d'enfants, ce projet de loi est de mauvais augure pour les pédophiles.

• (1220)

Lorsque le Parlement s'attaque de la sorte à des problèmes comme celui-là, comme il l'a fait tout au long de son histoire, je suis très fier d'être député.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer une dernière fois un projet de loi dont nous avons bien besoin. Je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire pour dire que le comité a fait un excellent travail, comme d'ailleurs je l'ai déjà dit à l'étape du rapport.

Je dirais toutefois au secrétaire parlementaire, avec le plus grand respect, qu'il est peut-être un peu tôt pour parler avec enthousiasme des effets bénéfiques du projet de loi. C'est une mesure dont nous avons grand besoin, c'est certain. Elle comporte des éléments qui s'imposent, et c'est pourquoi mon parti l'appuie aujourd'hui. Mais prétendre que le projet est sans faille, c'est passer à côté de l'essentiel. Malheureusement, aucun d'entre nous n'a reçu le talent de faire des lois parfaites, et le projet de loi à l'étude a certainement ses imperfections.

Ce qui nous occupe tout d'abord, c'est la raison d'être de ce projet de loi. Ce n'est pas vraiment la peine de rappeler toutes les horreurs qui justifient la présentation de ce projet sur le harcèlement criminel. Il y a eu des morts dans presque toutes les provinces et régions du Canada, des morts dont nous ont parlé les procureurs généraux, les policiers et divers groupes, des morts qui auraient pu être évitées grâce à une mesure comme celle que nous étudions.

Y a-t-il des imperfections dans la démarche que nous avons suivie? Bien sûr. La plus grave a été le manque de consultation. J'y reviendrai dans une minute à propos de la réaction des groupements féminins au projet de loi.